

SION, REAMENAGEMENT DE L'AVENUE RITZ

R7

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

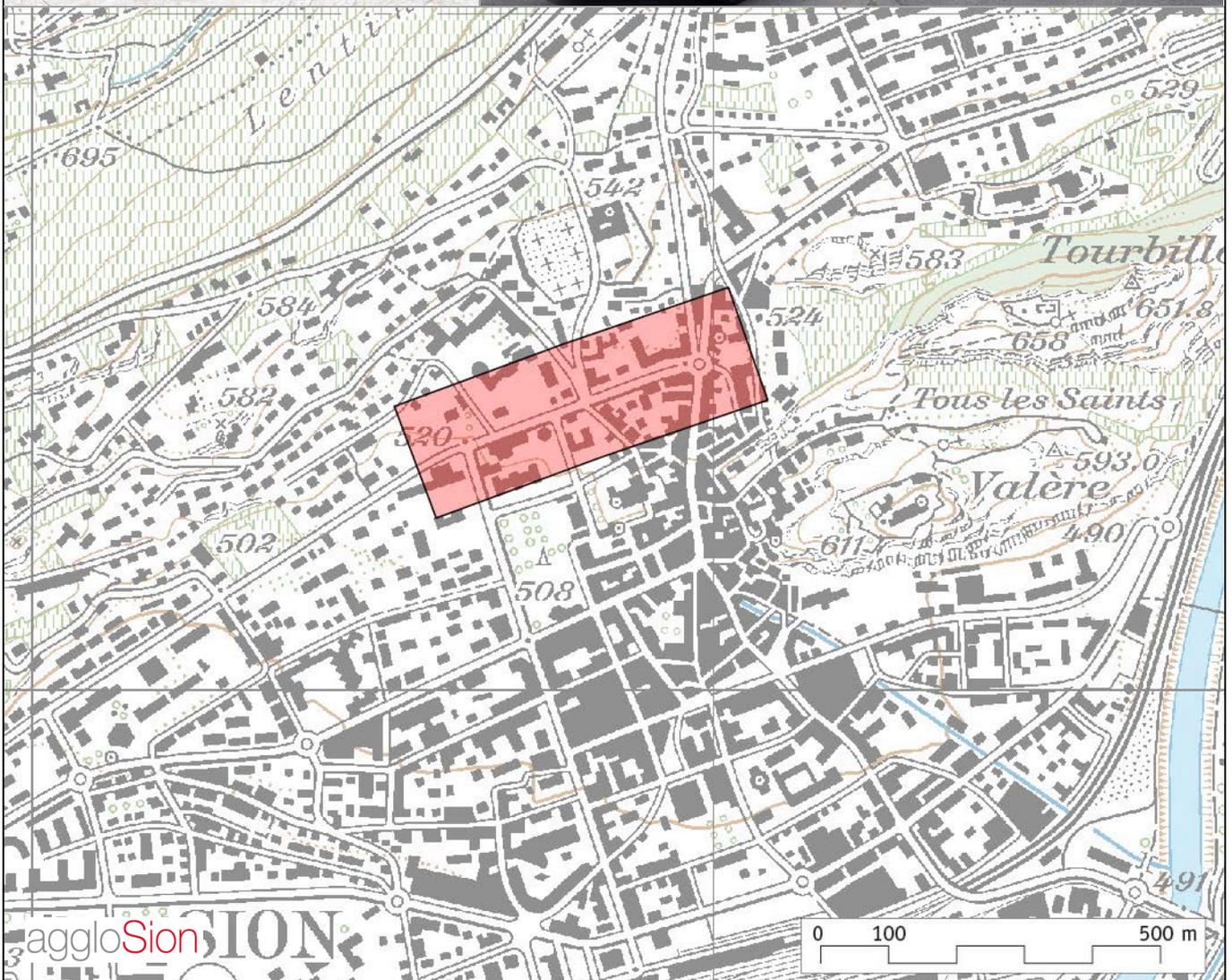
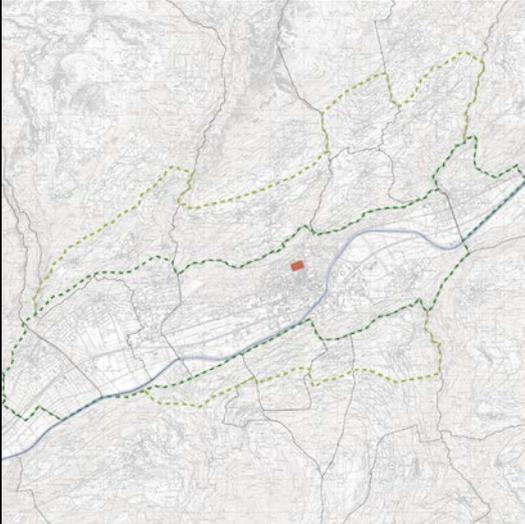
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

Sur l'avenue Ritz, axe cantonal principal de plaine (VS 506), l'entrée en ville pose des problèmes de saturation aux heures de pointe du matin et du soir. La circulation des bus est notamment fortement péjorée. Elle n'est, de plus, pas équipée d'aménagements cyclables ce qui rend la circulation des cyclistes problématiques compte tenu, notamment, des nombreux accès et voies de présélection. Les traversées piétonnes sont limitées compte tenu de la largeur de la voirie et de l'importance de la circulation.

Objectifs

- Permettre une bonne accessibilité en ville pour les transports publics.
- Dissuader le trafic de transit.
- Requalifier l'espace public urbain.
- Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes.
- Améliorer la perméabilité de l'axe.
- Restituer une partie de l'espace public aux piétons et aux activités riveraines.

Description

La gestion des carrefours est adaptée afin d'offrir la priorité aux transports publics. L'espace public est réaménagé de manière à renforcer son caractère urbain et à améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes. La perméabilité piétonne de l'axe est améliorée. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain de l'axe et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

Utilité

- CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.
- CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.
- CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.
- CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

TJM (max)	2009 : 18'400 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 25'300 vhc./j.
------------------	-----------------------	--------------------------------------

Coûts d'investissement	Fr. 1'580'000.-	Priorité	A (2015-2018)
-------------------------------	-----------------	-----------------	---------------

Mise en œuvre	Références
Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification urbaine de ce secteur, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.	-
Planning des études : 2014-2015: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2016: mise à l'enquête	
Avant-projet : 2016	
Début des travaux : 2017	
Mise en service : 2018	